

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-239

présenté par

Mme Pouzyreff, M. Maillard et Mme Récalde

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	100 000	0
Préparation et emploi des forces	0	100 000
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la guerre hybride menée par les compétiteurs de la France, en particulier la Russie, les manipulations de l'information faussent les perceptions, exploitent les vulnérabilités de la société française et portent atteinte à la cohésion nationale. C'est une menace sérieuse pour notre sécurité.

Il est essentiel de renforcer nos moyens de défense face à cette guerre cognitive.

Aussi, le présent amendement vise à encourager et soutenir les travaux de recherche scientifique en matière de guerre cognitive en visant à objectiver les conséquences des ingérences informationnelles étrangères sur la société française.

De fait, il existe un besoin d'outils pour une meilleure évaluation de la nature et de l'ampleur des conséquences des ingérences informationnelles étrangères sur la population française. En l'absence de tels outils d'analyse, il est impossible de calibrer correctement la réponse des pouvoirs publics et des acteurs de l'information à ces opérations de manipulation. Sous-réagir expose le pays à un risque de déstabilisation. Surréagir, par exemple, en adoptant des mesures restreignant trop sévèrement la liberté d'expression en ligne ou en invisibilisant totalement dans les médias certains points de vue sur l'actualité internationale, reviendrait à abîmer la vie démocratique en cherchant à la protéger.

C'est pourquoi cet amendement propose, au sein de la mission « Défense », d'abonder de 100 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à la sous-action 07.01 « Recherche stratégique » de l'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de Défense » et réduit du montant correspondant de 100 000 € sur l'action 05 « Logistique et soutien interarmées » du programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

Cet amendement est conjointement porté par les députées Natalia Pouzyreff et Marie Récalde, auteures du rapport d'information sur « l'opérationnalisation de la nouvelle fonction stratégique influence ».